Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191011-0000020726-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication: 18/10/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-9-2 **Séance du** vendredi 11 octobre 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT SOUTIEN AUX GYMNASES DESSERVANT LES COLLEGES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-1-9-1 du 26 janvier 2018 relative à la politique en faveur du sport, soutien aux gymnases desservant les collèges,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9ème) lors de sa réunion du 27 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue dans le cadre du soutien départemental en faveur des installations sportives trois subventions d'investissement (Annexe 1) d'un montant respectif de :
 - 51 110 € au SACSIE d'INGERSHEIM et Environs pour la rénovation des toitures plates et l'amélioration thermique du COSEC, soit 40 % de la dépense subventionnable de 127 775 € HT;
 - 72 718 € au Syndicat Pôle Ried Brun Collège de FORTSCHWIHR pour divers travaux de rénovation et de mise aux normes du gymnase et dojo, soit 40 % de la dépense subventionnable de 181 796 € HT;
 - 108 244 € à la Ville de WITTELSHEIM pour le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de rénovation de l'éclairage du complexe sportif (salle de sports et salle spécialisée de gymnastique), soit 40 % de la dépense subventionnable de 270 610 € HT.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions individuelles afférentes aux trois subventions susmentionnées avec le SACSIE d'INGERSHEIM et Environs, le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de FORTSCHWIHR et la Ville de WITTELSHEIM, établies sur la base de la convention-type adoptée par la Commission Permanente du 26 janvier 2018 jointe en Annexe 2;
- Précise que les dépenses correspondantes, d'un montant total de 232 072 €, seront prélevées sur le budget départemental 2019 sur l'imputation suivante : Aides aux équipements sportifs Communes : Programme E211 ligne 204-32-204142-2482-102 ;
- Précise que les versements des subventions allouées au SACSIE et au Syndicat du Pôle Ried Brun Collège de FORTSCHWIHR s'effectueront en une fois en fin de réalisation des travaux. Le versement de la subvention allouée à la Ville de WITTELSHEIM sera effectué en deux fois en fonction de l'avancement de l'opération concernée soit 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses et le solde en fin d'opération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité